



*Liberté
Égalité
Fraternité*



Mission régionale d'autorité environnementale

OCCITANIE

Inspection générale de l'environnement
et du développement durable

Information sur l'absence d'observation dans le délai sur Modification n°1 du PCAET des Terres des Confluences (82)

N°Saisine : 2025-015158

N°MRAe : 2025AO146

Toulouse, le 31 octobre 2025

Par courrier daté du 25 juillet 2025 reçu par la DREAL Occitanie, service d'appui à la mission régionale d'autorité environnementale (MRAe), le 29 juillet 2025, la Communauté de communes Terres de Confluences a sollicité l'avis de la MRAe sur le projet Modification n°1 du PCAET des Terres des Confluences (82) au titre de l'article R 122-17 du Code de l'environnement relatif à la procédure d'évaluation environnementale d'un plan et programme.

La MRAe n'a pas émis d'observation dans le délai qui lui était imparti, soit avant le 29 octobre 2025 (article R122-21. IV du Code de l'environnement).

Cette information est à porter à la connaissance du public lors de l'enquête publique. Elle figure sur le site internet de la MRAe.